

Communiqué de presse [Ⓐ]

Strasbourg, le 2 juin 2015.



L'Alsace affirme son soutien à l'Economie Sociale et Solidaire à l'occasion d'une conférence régionale Etat-Région

Stéphane Bouillon, Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, **Philippe Richert**, Président du Conseil Régional d'Alsace, Ancien Ministre, ont organisé avec l'appui de **Frédéric Deck**, Président de la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Alsace (CRESS), aux côtés des acteurs institutionnels du financement et de l'activité économique, les acteurs locaux de l'ESS (entreprises, associations...), ainsi que les partenaires sociaux, ont pris part à cette rencontre prévue par la Loi relative à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014. A cette occasion, ils ont signé une convention d'agrément, ce mardi 2 juin 2015, à la Maison de la Région, en présence de **Catherine Zuber**, Présidente de la Commission « Jeunesse et Economie Sociale et Solidaire ». Cette convention définit un cadre d'actions formel pour la CRESS Alsace.

Cette conférence a permis de dresser un **état des lieux de la politique volontariste** menée par la Région en faveur de l'ESS, de **débattre de la situation actuelle de l'ESS en Alsace** et de **mettre en perspective les nouvelles ambitions de ce secteur**.

- **L'ESS : quels principes et quels enjeux ?**

L'ESS désigne **des manières d'entreprendre collectivement** principalement fondées sur la **gouvernance démocratique**, la **performance économique**, l'**utilité sociale** et la **rentabilité limitée**.

Différentes structures regroupées en quatre grandes familles (coopératives, mutuelles, associations, fondations, économie solidaire¹) coopèrent autour de valeurs favorisant les personnes plus que le profit.

- **L'ESS en Alsace : un secteur à fort potentiel pour le développement économique régional**

Le secteur de l'ESS, qui emploie plus d'une personne sur dix en Alsace, constitue l'une des priorités de l'Alsace. Près de 70 000 salariés travaillent au sein de plus de 5 600 établissements. Ces chiffres placent l'Alsace au **9^e rang des régions de France**. La crise n'a d'ailleurs pas impacté ce secteur qui a vu ses effectifs salariés augmenter de 12 % entre 2005 et 2012.

L'ESS bénéficie d'une organisation en réseau, par types de structures et secteurs d'activités et constitue un vecteur important de formation et d'insertion professionnelle à l'égard des publics en difficulté (personnes en situation de handicap, salariés en insertion).



©Fotolia

Communiqué de presse

L'investissement particulier dans l'innovation sociale (coworking, mobilité durable, etc) et **la mise en place de nouveaux outils**, pour que l'économie alsacienne soit au service de tous ceux qui veulent entreprendre autrement, vont dans le sens de cet engagement.

En 2015, la Région Alsace a attribué près de 2,8 M€ au secteur de l'ESS et a contribué à agir en faveur de son développement autour de quatre grands axes d'intervention :

- favoriser l'émergence de nouveaux entrepreneurs sociaux,
- accompagner les structures de l'ESS dans leur développement,
- encourager et promouvoir la vie associative,
- stimuler le développement territorial par l'ESS.

Initiative inédite en France, **la convention tripartite** signée en 2012 entre l'Etat, la Région et la CRESS pour une durée de 3 ans, est une véritable spécificité alsacienne et a notamment permis le lancement d'un appel à projet dédié à l'innovation sociale, en cohérence avec les objectifs de la Région. **LA FABRIQUE²** et **HAIES VIVES³**, figurent ainsi parmi les projets qui ont bénéficié d'un soutien de l'Etat et de la Région dans le cadre de leur développement.

* * *

Au cours de la conférence régionale, les participants ont échangé autour des trois thématiques suivantes :

- **la loi ESS 2014, présentée par Jérôme Faure**, chef de la mission ESS au Secrétariat d'Etat à l'ESS. Cette loi engage, avec les entreprises de l'ESS, une stratégie de croissance plus solide, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement,
- **l'innovation sociale**, avec les projets existants dans ce domaine et la question de leur financement,
- **les nouveaux enjeux de la coopération territoriale**, avec la mise en œuvre de nouveaux modes d'alliance et la recherche de nouvelles complémentarités sur un même territoire entre les entreprises, les associations, les citoyens.

Les participants sont revenus sur les **perspectives ouvertes pour l'ESS dans le cadre de la réflexion Alsace 2030**, la démarche prospective sur l'avenir de notre territoire à l'horizon des quinze prochaines années (cf. annexe).

Face à l'émergence de l'économie collaborative (crowdfunding, consommation collaborative, etc.), s'impose tout particulièrement **la nécessité d'initier de nouvelles formes de partenariat** avec les citoyens, les entreprises dites « classiques » et les territoires. Cela permettra de consolider l'ancrage traditionnel de l'ESS dans sa dimension de proximité, mais aussi de s'inscrire davantage dans une économie mondialisée.

En annexe :

- Livre Blanc Alsace 2030

Contacts presse :

- **Région Alsace**: Gaëlle Tortil – 03 88 15 69 84 – gaelle.tortil@region-alsace.eu

- **Préfecture de la Région Alsace**: Viviane Chevallier – 03 88 21 68 77 – viviane.chevallier@bas-rhin.gouv.fr

- **CRESS Alsace**: Marc Brignon – 03 59 61 12 70 – mbrignon@cress-alsace.org



² Création d'un centre de production partagé plurisciplinaire et ouvert à tous, proposant aussi des services de formation et d'accompagnement technique des projets.

³ Création d'une filière de production d'arbres et d'arbustes d'origine locale.